

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE N°6 DU MERCREDI 23 JUIN 2021

Présents :

Administration :

M. Airy QUILLERE, attaché de coopération universitaire
M. Laurent WAJNBERG
Mme Marie DOYHAMBEHERE
M. Claude OULHEN
M. Gilles SANSEBASTIAN
M. Guillaume JUBLOT

Personnels d'Enseignement :

M. Vincent AIMÉ
Mme Stéphanie DUCORNEZ
M. Julien LOEUILLLOT
Mme Erika RUHLMANN

Personnels ATOS :

M. Alexandre DUBOS

Parents d'élèves :

M. Vincent BRANCOURT-ITO
Mme Jessica COSMAO
Mme Laurence VERMONT

Elèves :

Mme Lunnet NEWMAN
M. Arthur PELLETIER

Membres siégeant avec voix consultative :

M. Thierry CONSIGNY, conseiller des Français de l'étranger
M. Jean-Marc LISNER, conseiller des Français de l'étranger
M. François ROUSSEL, conseiller des Français de l'étranger

Excusés :

Mme Fanny FONTAINE, représentante du second degré
M. Joël GAY, représentant des parents d'élèves
M. Gilles ALMOSNINO, CDAEFE
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule
M. Armel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J
M. Maxence ROBIN, ACPF
Mme Marie-José MARIE, conseillère des Français de l'étranger
Mlle Alicia CHAILLOUX vice-présidente du CVLC

Le proviseur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, M. Quillére qui représente l'Ambassade (attaché de coopération universitaire, et qui prendra le relais de M. Maxence Robin), et M. Lisner nouveau Conseiller des Français de l'étranger.

Secrétaire de séance : Mme Doyhambehere

Secrétaire de séance adjoint : M. Aimé

1. L'ordre du jour est rappelé :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 24 mai 2021
3. Carte des emplois des expatriés pour la rentrée 2022-2023
4. Adoption du protocole sanitaire actualisé en vue de la rentrée scolaire 2021

Il ne fait l'objet d'aucune remarque, et est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil d'établissement du 24 mai 2021 :

Le représentant SNUipp-Tozen qui a siégé au précédent CE remercie les secrétaires de séance d'avoir accepté sa demande de modification de sa prise de parole concernant le point 5. Toutefois, comme il l'a dit en CE, sa remarque était une demande d'harmonisation du document. Il souhaiterait donc préciser qu'elle était sa remarque de la manière suivante :

Changer :

"Ce point ne suscite aucune intervention, sauf une remarque du représentant du Snuipp-Tozen sur l'usage de l'écriture inclusive, qui se réfère à la circulaire ministérielle (BO du 6 mai 2021) : le proviseur précise qu'il s'agit du compte-rendu d'une action rédigé par un professeur, et qu'il n'a pas souhaité modifier les textes qui lui ont été ainsi transmis."

Par :

« Ce point ne suscite aucune intervention, sauf une demande du représentant du Snuipp-Tozen d'harmonisation du document en suivant la circulaire ministérielle (BO du 6 mai 2021) qui proscribit l'usage de l'écriture inclusive dans les établissements scolaires. Le proviseur précise qu'il s'agit du compte-rendu d'une action rédigé par un professeur, et qu'il n'a pas souhaité modifier les textes qui lui ont été ainsi transmis. »

Le compte-rendu, avec cette modification, est adopté à l'unanimité.

3. Carte des emplois

Le proviseur explique avoir été informé que, lors du pré-Comité Technique de l'Agence, le Directeur a arbitré pour la fermeture du poste d'EEMCP2 (Enseignant Expatrié à Mission de Conseil Pédagogique du 2nd degré) de mathématiques à Tokyo à la fin de la mission du titulaire actuel (été 2022), pour le rouvrir au sein du futur Institut Régional de Formation (IFR) à Hanoï. Il lui a été signalé, dans le même temps, que l'Agence compenserait cette suppression par l'ouverture au CT de novembre d'un support de résident en mathématiques si l'établissement en a besoin. Comme cette ouverture n'est pas prévue à ce CT, c'est au Conseil d'établissement d'automne qu'il reviendra de se prononcer à ce sujet. La mesure présentée ce soir, et sur laquelle l'avis du CE est requis, est la suivante : fermeture du poste n°2825 de mathématiques.

Les représentants s'expriment :

Pour le Snuipp-Tozen, 'pourquoi pas' mais il faudrait s'assurer que la compensation évoquée sera bien présentée au CT de novembre. Les représentants s'inquiètent d'un éventuel impact négatif sur les heures et les postes des contrats locaux en mathématiques : la montée de cohorte devrait toutefois entraîner une augmentation des heures dans cette matière, ce qui compensera le glissement de 18h de contrat local vers 18h de résident alors que le support d'EEMCP2 ne recouvre que 7 heures (le reste étant une décharge pour la mission de formation).

Il est rappelé que la création d'un support de résident entraînera un changement de statut pour la personne qui en bénéficiera et qui sera probablement déjà Titulaire Non Résident en contrat local, il s'agira donc d'un glissement et non d'une suppression de poste. Par ailleurs, il devrait être possible de faire glisser ce support vers une autre discipline si besoin.

Le coût de ce poste de résident pour l'établissement, objet d'une question du Conseiller F. Roussel, sera plus important que celui d'un EEMCP2 (car 68% de son salaire sera à la charge du lycée, conformément au taux de participation).

La question est posée d'une perte de compétences pour l'établissement : les représentants précisent qu'il est toujours bénéfique pour un établissement d'avoir une personne ressource comme un EEMCP2. Le proviseur conteste cette lecture et rappelle qu'un EEMCP2 n'est pas au service de son établissement d'implantation mais de la zone, comme il l'a constaté ces deux dernières années.

Les représentants s'interrogent également sur ce nouvel IFR, l'éventuel regroupement de tous les EEMCP2 à Hanoï, le regroupement de toutes les formations à Hanoï etc. La direction répond n'avoir pas de réponse à ces questions, mais rappelle qu'un nouvel EEMCP2 vient d'être nommé en SES au LFI Tokyo pour la rentrée 2021, ce qui laisse à penser que ce poste n'est pas concerné par une mesure similaire.

Avant qu'il ne soit procédé au vote pour avis, le Conseiller F. Roussel indique que, s'il avait le droit de vote, il voterait contre car il ne juge pas positif que l'Etat se désengage un peu plus de ce lycée.

L'avis du Conseil d'établissement est mis aux voix (16 votants)

Avis favorable : 6 Avis défavorable : 5 Abstention : 5

L'avis favorable est adopté.

4. Adoption du protocole sanitaire pour la prérentrée et la rentrée 2021

Le proviseur, avant de présenter ce protocole, souligne l'extraordinaire qualité du travail mené toute l'année par le groupe de suivi.

Le directeur du primaire rapporte l'avis favorable émis le jour même par le Conseil d'école (qui a rappelé que, pour les maternelles et comme l'an dernier, seul un parent par enfant serait autorisé à entrer dans l'école pour réduire la concentration d'adultes). Il indique également que les parents présents lors de ce Conseil ont tenu à remercier tous les personnels pour avoir permis que l'école reste ouverte toute l'année.

Le proviseur résume les principes ayant guidé l'élaboration du protocole : deux versions sont préparées, l'une avec état d'urgence (ou situation proche de l'état d'urgence) à la date du 30 août, l'autre sans état d'urgence à cette date. La direction, sans avoir à réunir le groupe de suivi, mettra en œuvre la version qui correspondra à la situation qui prévaudra.

Protocole sanitaire de pré-rentrée et de rentrée 2021

Thème	Avec état d'urgence au 30 août (ou état intermédiaire de type 'mambo')	Sans état d'urgence au 30 août
Prérentrée des personnels	En visioconférence, sans auditorium 6 personnels par salle au maximum Buffet avec gants et file, sans 'kampai' Photo des personnels en extérieur 31 août : les professeurs du primaire pourront être en télétravail 1 ^{er} sept : tous les personnels devront être présents dans l'établissement	En hybride : auditorium ouvert (130 places) ou visioconférence, au choix de chacun 12 personnels par salle au maximum Buffet avec gants et file, sans 'kampai' Photo des personnels en extérieur 31 août : les professeurs du primaire pourront être en télétravail 1 ^{er} sept : tous les personnels devront être présents dans l'établissement
Rentrée élèves	Primaire : Envoi des listes la veille ; accès sans parents (sauf maternelle) ; Entrée maternelle : petit portail Entrée CP : portail pompiers Entrée autres niveaux : portail principal Professeurs dans la cour avec des listes Secondaire : accueil sous le préau	Idem
Rentrée des classes	Classes du primaire : accueil possible en journée complète d'élèves de niveaux différents, en cas d'impossibilité de remplacer des professeurs absents	Idem
Actions pédagogiques	Reprise des actions inter-niveaux sauf mention spécifique des autorités	Idem
Périscolaire	(Le périscolaire n'est pas ouvert en septembre)	(Le périscolaire n'est pas ouvert en septembre)

	Mise en ligne de l'offre en septembre, puis ouverture des inscriptions selon la situation sanitaire, et selon les préconisations des autorités	Mise en ligne de l'offre en septembre, puis ouverture des inscriptions
EPS	Maintien des activités sans contact Dojo inaccessible Maintien des vestiaires garçons dans la salle de danse Piscine : voir les préconisations des autorités de Kita Ku	Reprise des sports de ballon et des sports de contact Accès au dojo Vestiaires des garçons : suivre l'avis de Kita-Ku pour un éventuel retour aux vestiaires intérieurs Piscine : voir les préconisations des autorités de Kita Ku
Sorties	A pied dans le quartier vers des lieux ouverts	En métro et en bus vers des lieux ouverts ou fermés
Gestes barrière	Ventilation, masques, gel, tables espacées (secondaire)	Idem
Réunions familles	En visioconférence	En extérieur ou en visioconférence, au choix de l'enseignant

Le protocole est adopté à l'unanimité.

Un autre groupe de suivi sera programmé courant septembre par la direction à la rentrée au vu de la situation sanitaire.

Le proviseur invite ensuite le Conseil d'établissement à discuter des autres points concernant la rentrée et portés par les représentants des personnels. Les représentants du secondaire font état de deux questions qui leur ont été transmises : l'une demande s'il est possible de repenser la pré-rentree des personnels et de décaler la rentrée au 6 septembre avec une première semaine en enseignement à distance. L'argument est le souhait d'avoir un séjour en France le plus long possible au regard des circonstances particulières, tenant compte du risque que de nombreux élèves ne soient pas présents à la rentrée. L'auteur de l'autre question demande quelle sanction il y aura si un professeur n'est pas présent à la rentrée, expliquant qu'on peut imaginer que la situation pourrait s'améliorer et conduire à une réduction de la quarantaine ; bref, il s'interroge sur le bénéfice/risque en cas de retour tardif en août.

Le proviseur rappelle qu'une note de l'AEFE destinée aux seuls résidents leur rappelait l'obligation d'être présents « au plus tard le jour de la pré-rentree ou rentrée scolaire », mais que la situation particulière d'agents ayant eu une 2^e injection vaccinale tardive serait prise en compte. Il rappelle que l'AEFE a ensuite informé l'ensemble des personnels que le délai entre les deux injections était ramené en France à 21 jours. Il ajoute que plusieurs personnels ont pu avoir des rendez-vous de vaccinations conformes à l'obligation de présence énoncée.

Pour répondre aux questions posées, il rappelle la possibilité théorique de décaler la fin des cours à la mi-juillet pour compenser une rentrée différée, mais cela nécessiterait de convoquer l'ensemble des instances avant le 2 juillet, et quoi qu'il en soit il ne soutient pas cette proposition.

Il souligne que diriger un établissement ne peut reposer sur des paris ni sur des suppositions, mais sur des décisions prises en responsabilité.

Les représentants des parents d'élèves disent ne pas comprendre cette demande, d'autant que les parents qui partent ont programmé leur retour de telle sorte que la quatorzaine soit terminée à temps pour la rentrée, et qu'ils n'accueilleraient pas forcément bien l'annonce d'un début d'année en enseignement à distance parce qu'un enseignant est rentré tardivement par convenance personnelle.

Le proviseur propose de conclure cet échange avec le vœu que tous ceux qui le souhaitent puissent se faire vacciner, au Japon comme en France, tout en étant présents à la fin des vacances.

La représentante du primaire (SNUipp Tozen) confirme l'obligation d'être présent pour la rentrée des élèves, mais précise que la dernière note mentionne bien « la prérentrée OU la rentrée », ouvrant ainsi la possibilité – uniquement pour les personnels résidents et expatriés – d'être en télétravail pour la prérentrée.

En conclusion, le proviseur tient à renouveler ses plus sincères remerciements aux membres du Conseil d'établissement pour la qualité des travaux cette année et l'année précédente. Il souligne l'état d'esprit constructif qui y a toujours prévalu, dans le respect de la diversité des opinions et convictions et sans jamais oublier l'intérêt de l'établissement. Il espère que cet état d'esprit perdurera, garantissant à la fois le bon fonctionnement des instances et celui du lycée.

La séance est levée à 19h.